

Les représentants de proximité : RPX

Ces nouveaux représentants seront au service de l'amélioration des conditions de travail, du traitement de sujets relatifs à la vie quotidienne et du CSSCT ! Ils n'auront plus comme les délégués du personnel (DP) ce rôle d'arbitre entre la hiérarchie et les règles sociales qui doivent être appliquées en entreprise.

En Ile de France ils seront au nombre de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants. Il est par délégation du CSE l'interlocuteur d'un responsable direct ou regroupement de responsables (RP de plusieurs établissements). La CFDT a obtenu que les RPX soient élus, et que les règles de la représentativité leur soient appliquées.

Liste des binômes candidats RPX					
ANSART	Pierre	Paris	CAVROT	Maxime	Reims
VANDEVILLE	Jessica	Lyon	DAYAN	Danielle	Lyon

Vos candidats CFDT au CSE à MEDIAPOST Siège

Titulaires Maîtrises CSE			Suppléants Maîtrises CSE		
DAYAN	Danielle	Lyon	PIAT	Murielle	Paris
CAVROT	Maxime	Reims	CAVROT	Maxime	Reims
PIAT	Murielle	Paris	DAYAN	Danielle	Lyon
ASMA	Suzanne	Paris	VANDEVILLE	Jessica	Lyon
Titulaires Cadres CSE			Suppléants Cadres CSE		
ANSART	Pierre	Paris	BOURGUIBE	Bouchaib	Paris
HOMMET	Tiphonie	Paris	HOMMET	Tiphonie	Paris
BOURGUIBE	Bouchaib	Paris	ANSART	Pierre	Paris

Le Vote électronique

Le scrutin sera sous forme électronique et sera organisé sur chaque centre avec un espace dédié au vote. Vous pourrez aussi voter d'un terminal externe, votre domicile par exemple. Le matériel vous sera remis contre signature, il contiendra les modalités du vote mais aussi vos codes personnels. Par accord, le temps passé pour voter vous sera rémunéré à hauteur de 15 minutes. La CFDT reste à votre disposition pour vous aider dans son fonctionnement !

ÉLECTIONS MÉDIAPOST DU 23 AU 29 JANVIER 2019

Cfdt: VOTER POUR NOUS, C'EST VOTER POUR VOUS !



Le journal des **MÉDIAPOSTIERS** Siège

SPÉCIAL ÉLECTIONS DU 23 AU 29 JANVIER 2019

ÉLECTIONS MEDIAPOST
du mercredi 23 au mardi 29
JANVIER
VOTEZ CFDT

Donnez de la force à vos idées : **VOTEZ CFDT!**

Les prochaines élections professionnelles à MEDIAPOST vont élire vos représentants et déterminer la représentativité de chacune des organisations syndicales. Le poids de chaque syndicat dans le futur dialogue social de l'entreprise sera fonction du résultat obtenu sur le territoire lors de ces élections aux Comités Sociaux Economiques (CSE). Le premier tour CSE fixera la représentativité pour quatre ans ! Notre syndicalisme de propositions, de négociations et de résultats doit, en effet, pouvoir s'appuyer sur un rapport de force dont la représentativité est un élément clé. Pour être efficaces et pour pouvoir valider un accord, depuis le 1er mai 2018 (loi travail de 2016 renforcée par les ordonnances de 2017), nous avons besoin que 50% des votants nous accordent leurs suffrages. Rappelons que les nouvelles règles de représentativité accordent un droit d'opposition aux «opposants» s'ils représentent au moins 50 % des voix. Or, durant ces quatre dernières années, chaque fois que la CFDT s'est engagée, qu'elle a signé un accord (salarial (NAO), égalité professionnelle, handicap, formation, télétravail, qualité de vie au travail...) jamais les non signataires n'ont osé faire valoir leur droit d'opposition ! C'est bien la preuve que ces accords n'étaient pas si mauvais ! C'est aussi la démonstration que les postures de dénonciation systématique qui refusent de regarder la réalité en face n'aboutissent à rien. Pire, elle laisse le champ libre à MEDIAPOST

pour dérouler sa politique sociale minimaliste et sans contrepartie pour les Médiapostiers. La CFDT a choisi l'anticipation à l'immobilisme mortifère pour MEDIAPOST et pour les Médiapostiers. Parler vrai, dire la vérité même si elle est difficile à entendre, ce n'est pas forcément très électoraliste mais nous donne une crédibilité, permettant d'être une force de propositions permanente, reconnue et... redoutée. Oui, la CFDT s'engage, mais jamais à la légère et toujours pour transformer une situation donnée par une négociation qui permet de vraies avancées sociales. Dans la recherche du compromis nécessaire, nous savons aussi «montrer nos muscles» pour nous faire entendre car, à chaque fois, nous veillons à consolider les acquis précédents et à maintenir une dynamique de progrès social. Partir du réel, être connecté aux réalités économiques et sociales d'une entreprise en pleine mutation (le marché de l'IP, les métiers à Mediapost...) nous engage d'autant plus que nous sommes la première organisation syndicale. Avec les Médiapostiers, notre syndicalisme de proximité saura, dans les quatre ans qui viennent, répondre présent face aux défis et aux transformations afin que personne ne reste seul face aux décisions patronales. En votant CFDT, du 23 au 29 janvier prochain, vous renforcerez un syndicalisme porteur de valeurs, un syndicalisme cohérent (qui ne se contente pas de slogans) et qui est le seul à vous proposer un véritable projet d'avenir !



AFTER WORK CFDT CADRES
Le réseau des jeunes pros

DISCUTONS DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Mardi 15 janvier 2019
18h30 - 20h15
CFDT Cadres
47 avenue Simon-Bolivar
75019 Paris

L'égalité professionnelle est un droit fondamental, pas une option ! Afin d'en débattre et confronter nos points de vue, la CFDT Cadres invite les jeunes professionnels à son afterwork de rentrée, le mardi 15 janvier (dès 18h30 au 47 avenue Simon-Bolivar, Paris). Patricia Blancard et Anne-Florence Quintin (secrétaires nationales CFDT Cadres) feront part des revendications cadres sur ces questions essentielles, et prendront le temps d'entendre vos difficultés, mais également vos propositions. N'attendez pas, inscrivez-vous ! (https://public.message-business.com/form/54193/184/form.aspx)

CADRESCFDT.FR @CFDTCadres /CFDTCadres cfdt-cadres

**PRIME-
PANIER, TICKETS
RESTAURANTS :**

Sous couvert d'une jurisprudence la direction de Mediapost et son DRH ont supprimé les tickets restaurants. La CFDT le conteste ! La CFDT veut négocier un accord permettant à tous les salariés de bénéficier d'une compensation restauration, quel que soit son métier, son grade, avec une possibilité de se restaurer. Dans les centres isolés, sans restauration collective (RIE) les tickets restaurants doivent être maintenus et revalorisés ! Pour les distributeurs, l'entreprise doit très rapidement ouvrir des négociations pour construire un accord permettant de proposer une prime-panier au prorata des temps de distribution, mais aussi le maintien des tickets restaurants pour les maîtrises et cadres. Cet accord devra également intégrer toutes les difficultés de la distribution, le stockage des IP, les points relais, le stationnement, les pauses réglementaires et même très personnelles (« pause-café »)... Les sujets sont nombreux et Mediapost doit y répondre !

**Les
salaires et la
rémunération :**

La CFDT revendique que les NAO (négociations obligatoires et annuelles) se fassent en début d'année avec de réelles augmentations de salaire. Mediapost, en les appliquant en juin joue sur le lissage et négocie donc des accords très minimalistes ! La CFDT avec votre soutien, agira pour des négociations en début d'année pour appliquer à la fois les augmentations du SMIC revalorisées en janvier, mais aussi pour une réelle reconnaissance de vos salaires avec des augmentations significatives ! La prime de 300€ versée en janvier n'est qu'une partie de l'effort que doit consentir Mediapost dans les négociations. La direction doit aussi intégrer les augmentations liées à l'intéressement, la participation aux bénéfices qui seront exemptées de taxes ! Si c'est avantageux pour l'entreprise cela doit l'être aussi pour les salariés ! Ensemble, revendiquons de réelles augmentations de salaire ... Ensemble revendiquons un treizième mois !!!

**LE
TÉLÉTRAVAIL, LE HANDICAP, LA
MOBILITÉ, LA MÉCA :**

La CFDT revendique que nos accords d'entreprise soient adaptés aux nouvelles règles sociales en vigueur. Plusieurs lois permettent de revaloriser nos accords, et l'entreprise doit l'entendre ! Le télé travail, après le passage des ordonnances travail, doit être revu, car il ne correspond plus à la réalité et aux besoins en termes de prises en charge, coût, ou organisation du travail... L'entreprise doit revoir sa frilosité sur le sujet car les demandes sont fortes! Sur le handicap, cet accord doit être plus destiné à aider les salariés à se réadapter au travail, et non le contraire ! Nous voulons aussi négocier plus de mobilité au sein du Groupe La Poste car le transfert d'activité (UG) vers La Poste n'ouvre pas assez de places au reclassement ! L'accord mécanisation mérite aussi une évolution, les contraintes du quotidien ne répondent plus aux besoins et à l'encadrement de nos métiers !

**MA VOITURE,
MES IK :**

La CFDT souhaite pour la région Ile De France négocier un accord sur les déplacements ! Sur ce sujet, les annonces gouvernementales ne doivent pas rester lettre morte ! Nous voulons un accord PDE (Plan Déplacement en Entreprise) permettant de revaloriser les indemnités kilométriques, la prise en charge du surcoût assurance, de l'usure prématurée de nos véhicules contraints aux surcharges et déplacements fréquents lors de nos distributions. La prime annoncée d'un minimum de 20€ par mois doit trouver écho à Mediapost. Les distributeurs n'en peuvent plus de financer eux-mêmes le coût ou surcoût de déplacement et de transport pour effectuer leur distribution. Cet accord d'entreprise permettrait également d'encadrer les aides pour les réparations des véhicules. Ce n'est pas au CSE de co-financer les réparations. La CFDT veut que ce soit l'entreprise qui prenne en charge une partie des réparations, ou le finance autrement, par un prêt de véhicules adapté ! C'est aussi cela la responsabilité sociale d'une entreprise (RSE) !

**UN
DIALOGUE
SOCIAL RENOUVELÉ :**

Nous entrons dans l'ère de la mise en place du CSE et la CFDT souhaite que l'entreprise réponde aux revendications de ses salariés. La nouvelle instance de représentation devra trouver une vitesse de croisière permettant à chacune et chacun de s'intégrer pleinement à Mediapost. La CFDT appelle de tous ses vœux à un dialogue social constructif en phase avec les attentes des salariés. Les différents axes revendicatifs que nous portons ne sont que la transposition des nouvelles règles sociales. Ces règles sociales sont connues de tous, elles sont le fruit de négociations, d'accords nationaux, de lois. Les sujets sont vastes, mais ils sont incontournables ! Alors il est toujours souhaitable que par la négociation, ils puissent être appliqués, d'autant qu'ils doivent être largement majoritaires. La CFDT est prête à relever le défi ! Votre vote sera donc décisif pour faire **avancer l'ensemble des revendications portées...**



**Toute
l'équipe CFDT
vous présente ses
vœux pour la nouvelle
année 2019.
Nous espérons qu'elle
répondra à vos attentes,
et nous serons toujours
présents pour vous
accompagner.
Bonne Année 2019**